

Membres du Jury :

De la Mairie : Mme DEVIDAL Laure et Mr CHASSAGNEUX Nicolas

Mme MOULIN Colette, Présidente d'Art Col Créatif

Mr BREUIL Daniel, Co-Président du Comité Sports et Loisirs

Mr Juste Philippe, Co-Président du Sou des Ecoles

Règlement :

Les Maisons des membres du jury ne seront pas notées.

Pas de classement (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème})

Le Jury passera deux fois, de jour et de nuit.

La décoration devra être visible depuis la rue .

Le jury sélectionnera les maisons ainsi : La décoration la plus « Créative », la décoration la plus « Originale » et la décoration la plus « Lumineuse ».

Chaque membres du jury aura sa propre feuille et notera, de 0 à 10 par colonne.

Le jury parcourra la commune et décidera si une maison doit être notée.

Les notes des maisons retenues seront additionnées afin d'arriver à une note sur 50.

La note la plus élevé dans chaque colonne sera la maison gagnante.

Une maison ne pourra gagner qu'un seul prix, si une maison devait arriver en tête sur deux ou trois colonnes nous prendrons la note la plus élevée pour sélectionner sa catégorie et dans les autres colonnes nous prendrions la deuxième note.

Les trois maisons recevrons chacune un bon d'achat de 50 euros prix à Galerie du Forez.